

RALLYES ROUTIERS

REGLEMENT PARTICULIER 2026



MOTO-CLUB: ASM ACO

E-MAIL: patrick.coutant.72@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0685940844

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Pierre DERRIEN

N° D'ÉPREUVE FFM: 137

DATE: 1-3 Mai 2026

LIEU: Le Grand Lucé (72)

NOM DE LA MANIFESTATION : RALLYE de la Sarthe

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels présents peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thierry DUPUIS	Licence : 063740
Directeur de course adjoint	Michel BONNEAU	Licence : 121823
Directeur de course ES1	Eric SERENNE	Licence : 167040
Directeur de course adjoint ES1	Joel DUC	Licence : 363203
Directeur de course ES2	Stéphane HOUDAYER	Licence : 013063
Directeur de course adjoint ES2	Jean Charles FUERXER	Licence : 076102
Délégué FFM (Président du Jury)	Philippe TOURNIER	Licence : 023213
Membre du Jury	Thérèse DERRIEN	Licence : 065309
Membre du Jury	Jean Luc MARTIN	Licence : 016655
Commissaire technique responsable	Eric LECOMTE	Licence : 039453
Responsable du chronométrage	A Désigner	Licence :

ARTICLE 3 / HORAIRES PRÉVISIONNELS*

Contrôles Administratifs :	Salle polyvalente Le Grand Lucé de 13h30 à 17h le 1er Mai
Contrôles Techniques :	Parking société Auriau Le Grand Lucé 13H45 à 18H le 1er Mai
Premier Départ :	Place de la République Le Grand Lucé à 7h15 le 2 Mai
Dernière Arrivée :	Place du Collège Paul Chevallier Le Grand Lucé à 0h39 le 3 Mai
Remise des prix :	Salle polyvalente Le Grand Lucé à 11H le 3 Mai

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

ARTICLE 4 | CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

CHAMPIONNAT DE FRANCE :

RALLYE 1

- Bicylindres 4T de +800cc
- 3 cylindres 4T de +675cc
- 4 cylindres et +, 4T de +600cc

SIDECARS

Tous side-cars homologués

RALLYE 2

- Mono de +450cc 4T
- Mono et bicylindres +300cc 2T
- Bicylindres de 650 à 800cc 4T
- 3 cylindres ≤ 675cc 4T
- 4 cylindres et +, ≤ 600cc 4T
- Scooter 2 ou 3 roues de +650cc 4T

CLASSIQUES

Homologation entre le 01/01/1965 et le 31/12/1998

RALLYE 3

- Mono de 124cc à 450cc 4T
- Mono de 124cc à 300cc 2T
- Bicylindres ≤ 300cc 2T
- Bicylindres ≤ 650cc 4T
- Multi cylindres ≤ 500cc 4T
- Scooter 2 ou 3 roues de +125cc à 650cc
- Motos électriques

+ un titre de Champion de France Elite sera attribué au premier du classement Scratch (toutes catégories)

Engagements :

220 € pour un rallye à seule étape
260 € pour une seule étape lors d'un rallye à plusieurs étapes
300 € pour les deux étapes

TROPHÉES :

TROPHÉES DE FRANCE

- ★ Trophée Espoirs
- ★ Trophée Vétérans
- ★ Trophée Féminines

CHALLENGES (le cas échéant) :

Anciennes.....

Duo.....

Europe.....

ARTICLE 5 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter les originaux des documents suivants :

- ✓ sa licence FFM valable pour la saison en cours ;
- ✓ son permis de conduire ;
- ✓ un justificatif d'assurance ;
- ✓ le certificat d'immatriculation du véhicule ;
- ✓ l'autorisation parentale (pour les mineurs).

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter :

- ✓ leur machine avec le certificat d'immatriculation ;
- ✓ le certificat de conformité du véhicule en cas de véhicule modifié ;
- ✓ la fiche technique dûment complétée qui leur a été remise lors du contrôle administratif ;
- ✓ leur équipement (combinaison, gants en cuir, protection dorsale ou gilet airbag à dorsale intégrée, bottes, casque).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 6 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 150 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 7 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical Docteurs LEGUESDRON et MAGNE Nombre d'ambulance(s) 4

ARTICLE 8 / LE PARCOURS

	Etape 1	Etape 2
Lieu de départ :	Place de la République - Le Grand Lucé	Place de la République- Le Grand Lucé
Lieu d'arrivée (si différent) :	La Banque Postale - Le Grand Lucé	Parking Collège P.Chevallier - le Grand Lucé
Nombre de boucle :	3	2
Longueur du parcours de liaison :	351 km	189 km
Nombre de spéciales :	5 (4 sur route + Bugatti)	4 sur route

Nombre maximum de participants : 170 _

ARTICLE 9 / RECONNAISSANCES

Reconnaissances du parcours routier

- 1/ Le parcours routier peut être reconnu librement dans le respect du Code de la Route, mais reste interdit de 22h30 à 8h00.
- 2/ Pour la reconnaissance des boucles du parcours routier sans emprunter les épreuves spéciales (Cf article 14.2), l'organisateur devra communiquer aux concurrents un itinéraire de déviation.

Reconnaissances des épreuves spéciales

- 1/ Les concurrents ont l'interdiction de reconnaître les épreuves spéciales avec tout véhicule à moteur, que ce soit en tant que conducteur ou passager. Les vélos, avec ou sans assistance électrique (VAE) sont autorisés.
- 2/ Tout concurrent qui ne respectera pas ces règles est passible d'une sanction prononcée par le jury (voir tableau des pénalités). Si l'exclusion de l'épreuve est prononcée, le concurrent ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement.
- 3/ Une reconnaissance des « épreuves spéciales » doit être effectuée lors d'une boucle à temps imparti, avant le départ officiel de l'épreuve spéciale précitée. Cette reconnaissance des épreuves spéciales est effectuée sur route fermée à la circulation. L'ensemble des mesures de sécurité des spéciales (direction de spéciale, commissaires de piste, radios, médecin, ambulance) sont en place et en fonctionnement lors de ces reconnaissances, qui ne seront pas chronométrées.
Les CH de départ et d'arrivée ainsi que les CH intermédiaires de cette reconnaissance sont actifs (avance et retard pénalisés).
- 4/ Les pilotes n'ayant pas participé à la reconnaissance des épreuves spéciales ne peuvent pas participer à l'épreuve.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 14 janvier 2026

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

Coutan
t
Patrick

Signature
numérique de
Coutant Patrick
Date :
2026.01.14
16:07:12 +01'00'

RALLYE DE LA SARTHE 2026

Annexe 1 du règlement : Horaires prévisionnels

Vendredi 1 Mai 2026

13 H. 30	Vérifications administratives - Salle polyvalente Belleville - Le Grand Lucé
13 H. 45	Vérifications techniques - Parking société Auriou Elagage - Le Grand Lucé
19 H. 00	Briefing des pilotes – Salle polyvalente Belleville – Le Grand Lucé (présence obligatoire)

Samedi 2 Mai 2026

1ère ETAPE

7 H.15	Départ du 1 ^{er} pilote	Départ Place de la République – Le Grand Lucé		
8 H. 15	Départ de la 1 ^{ère} série	Spéciale du Circuit Bugatti	ES1	
8 H. 35	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Sortie de piste avant assistance Bugatti		Assistance 20 ' Parc Regroup. Parc Regroup.
9 H. 05	Arrivée du 1 ^{er} pilote	CH Entrée Parc Regroupement - Le Mans Motos		
9 H. 50	Départ du 1 ^{er} pilote	CH Sortie Parc Regroupement - Le Mans Motos		
10 H.47	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 25' Reconnaissance Reconnaissance
11 H. 12	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A		
11 H. 36	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B		
12 H.55	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 50'
13 H. 49	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES2	1 ^{er} passage
14 H. 14	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES3	1 ^{er} passage
15 H.03	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 20'
15 H. 42	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES4	2 ^{ème} passage
16 H. 08	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES5	2 ^{ème} passage
16 H.47	Arrivée du 1 ^{er} pilote	CH La Banque Postale – Le Grand Lucé		
		Fin d'étape 1		

2ème ETAPE

17 H.30	Départ du 1 ^{er} pilote	Départ Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 43'
18 H. 24	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES6	3 ^{ème} passage
18 H. 49	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES7	4 ^{ème} passage
21 H.45	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 2h27'
22 H. 24	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES8	4 ^{ème} passage
22 H. 50	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES9	5 ^{ème} passage
23 H. 29	Arrivée du 1 ^{er} pilote	Place du collège Paul Chevallier – Rue Saint Facile		
		Le Grand Lucé		

Dimanche 3 Mai 2026

10 H. 00	Affichage des résultats
11 H. 00	Remise des Prix - Salle polyvalente Belleville – Le Grand Lucé

Les couleurs des Etapes 1 et 2 correspondent à la couleur de chaque tracé des différentes boucles du rallye.

RALLYE DE LA SARTHE 2026

Annexe 2 du règlement : Listes des officiels

LISTE DES OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom - Prénom</i>	<i>N° licence</i>
<i>Directeur de Course</i>	DUPUIS Thierry	063740
<i>Directeur de Course Adjoint</i>	BONNEAU Michel	121823
<i>Commissaires Sportifs</i>	MARTIN Jean Luc	016655
	DERRIEN Thérèse	065309
<i>Délégué FFM</i>	TOURNIER Philippe	023213
<i>Responsable Spéciale Circuit Bugatti</i>	BAHIN Stéphane	264910
<i>Responsable Spéciale A</i>	SERENNE Eric	167040
<i>Responsable Spéciale B</i>	HOUDAYER Stéphane	013063
<i>Responsable Adjoint Spéciale Circuit Bugatti</i>	BRETON Evelyne	106814
<i>Responsables Adjoints Spéciale A</i>	DUC Joël	363203
	AUBERT Alexandra	420927
<i>Responsables Adjoints Spéciale B</i>	FUERXER Jean Charles	076102
	DESSIMOULIE Francis	372270
<i>Responsable des Commissaires Techniques</i>	LECOMTE Eric	039453
<i>Responsable du Chronométrage</i>	A définir	-----
<i>Responsable des vérifications administratives</i>	DERRIEN Thérèse	065309
<i>Organisateur technique</i>	DERRIEN Pierre	008532
<i>Président de club organisateur ASM ACO</i>	COUTANT Patrick	007470

RALLYE DE LA SARTHE 2026

Annexe 3 du règlement

Nombre maximum d'engagés

La capacité de l'épreuve est de 170 concurrents maximum dont 26 side-cars (capacité maximum de side-cars dans la série chronométrée du circuit Bugatti)

Au-delà de ces nombres, les concurrents seront placés en listes d'attente

- liste d'attente globale au-delà des 170 engagés
- liste d'attente spécifique aux side-cars au-delà des 26 engagés

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'engagement quel que soit le type de licence

Article 11.5 du règlement du Championnat de France

Conformément à l'article 11.5 du règlement du Championnat de France et à la spécificité du rallye de la Sarthe avec son épreuve spéciale sur le circuit Bugatti, cet article devra être respecté :

- Pour les épreuves spéciales se déroulant sur circuit, seul l'usage d'eau est autorisé pour le refroidissement liquide ; tout additif, quel qu'il soit, est strictement interdit